



Cours herpétologiques du karch

Conditions générales CG

1. Général

Ces CG s'appliquent à tous les cours, dans la mesure où rien d'autre n'est spécifié dans la description du cours.

2. Inscription

L'inscription aux cours est obligatoire. Le cours ne peut être réservé que dans son entier. L'inscription se fait par écrit (e-mail, formulaire en ligne, poste) ou par téléphone. Le nombre de participants est limité et les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée. Il y a une liste d'attente en cas d'annulation d'un des participants.

3. Coûts et facturation

Les prix et les éventuelles réductions se trouvent dans la description des cours. Les frais d'inscription comprennent l'organisation ; d'éventuelles photocopies ; selon le type de cours, les déplacements du lieu de cours au lieu de l'excursion ; ainsi que l'attestation ou respectivement le certificat du cours. Le paiement se fait sur facture payable avant le début du cours. En cas de retard de paiement un rappel vous sera envoyé majoré de frais supplémentaires.

Les étudiants reçoivent une réduction de CHF 10.- sur les cours d'introduction sur présentation de la carte de légitimation (mail à info@karch.ch).

4. Annulation et désistement

Les désistements doivent être adressés par écrit au secrétariat du karch. Ils sont acceptés aux conditions suivantes :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du cours : sans frais.
- Annulation de 29 à 10 jours avant le début du cours : 20% du prix vous sera facturé.
- Annulation moins de 10 jours avant le début du cours: le prix total du cours vous sera facturé

Si un cours peut être complété avec des personnes sur liste d'attente, les coûts de l'annulation peuvent être réduits.

Si le participant souhaite interrompre sa formation, le montant facturé devra être payé. Si l'abandon est justifié par une raison valable, le participant peut suivre les cours/excursions manqués l'année suivante, sous réserve de place disponible dans le cours correspondant. Cela doit impérativement être communiqué au secrétariat du karch.



5. Déroulement

Si un cours doit être annulé en cas d'inscriptions insuffisantes, les participants seront informés au minimum 10 jours avant le début du cours.

Si une ou plusieurs leçons doivent être annulées par l'instructeur, le karch organise son remplacement ou fixe une nouvelle date. Cas échéant le karch rembourse les participants.

En consultation avec les participants, les dates des excursions peuvent être modifiées en raison des conditions météorologiques.

6. Attestation et certificat

Chaque participant reçoit une attestation s'il a suivi plus de la moitié du cours. Si le participant manque deux ou plusieurs leçons cela sera annoté sur l'attestation.

Si l'examen facultatif est réussi, un certificat sera délivré.

7. Assurances

Les assurances sont à la charge des participants.

Neuchâtel, juillet 2020